

**Coopération au développement :
défense des intérêts ou aide désintéressée ?**

Adopté par la présidence le 25 mars 2011

Introduction

Comme les dépendances réciproques entre les pays augmentent rapidement, la coopération entre les pays riches et pauvres constitue un élément important de toute politique visant à façonner le monde globalisé. L'« utilité de la politique du développement au niveau de la politique extérieure » réside dans les « intérêts bien compris » que la Suisse veut faire valoir face aux changements globaux.

La coopération avec les pays en développement doit contribuer, d'une part, à la croissance de la prospérité, au développement durable et à la sécurité dans les pays partenaires et, d'autre part, à la résolution des problèmes globaux (le changement climatique, la raréfaction des ressources, la sécurité alimentaire en péril, etc.).

Notre monde est dans une phase de grande mutation. La globalisation et la montée fulgurante de la Chine et de l'Inde déplacent les rapports de forces sur les plans économique et politique. Le besoin de ressources des pays émergents déclenche une croissance de l'exportation dans les pays pauvres, dont l'économie s'appuie fortement sur l'exportation des matières premières. La coopération renforcée entre pays du Sud crée de nouvelles chances.

Le déplacement des pouvoirs économiques et politiques intervient durant la phase pendant laquelle l'avenir du climat mondial se décide. Or, les effets du changement climatique concernent en particulier les pays et les groupes de population pauvres dont la subsistance dépend directement des ressources naturelles. La conduite de l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques est susceptible d'accélérer les processus d'appauvrissement et de surcharger les pays faibles. Le nombre d'Etats qui échouent va augmenter. Le lien entre la politique du développement et la politique de sécurité se renforce.

Le nouveau contexte international exige la mise en place de nouveaux paramètres pour garantir une politique du développement efficace. L'adaptation de la coopération suisse au développement s'impose.

Le PDC place l'être humain au centre ; il est attentif à ses besoins nécessaires pour mener une vie en sécurité, en paix et en liberté. Le PDC aspire à une Suisse qui vit ces valeurs à l'intérieur de ses frontières, tout en se considérant comme une partie de la communauté mondiale et en participant de ce fait à la résolution des problèmes régionaux et globaux. C'est pourquoi le PDC s'est engagé avec succès en faveur d'une augmentation de l'aide publique au développement à 0.5% du revenu national brut (RNB).

Coopération au développement avec d'importants pays partenaires du Tiers Monde

Jusqu'ici, la Suisse a focalisé son travail de développement sur les pays les plus pauvres de ce monde, une démarche importante et juste. Aujourd'hui, les chances pour que les pays pauvres se développent dépendent fortement de la résolution de problèmes globaux. Or, les pays émergents jouent un rôle important dans ce contexte. Lorsqu'il s'agit de stratégies permettant d'imposer le développement durable, une collaboration avec ces pays se révèle indispensable.

Le PDC demande de développer et de soigner un plus grand nombre de partenariats dans les pays émergents. De nouveaux partenariats peuvent voir le jour sur la base de réflexions économiques, géographiques, sécuritaires ou relatives à la politique migratoire. En outre, le PDC exige un engagement plus grand de la part du secteur privé. L'impact sur le dévelop-

pement des pays concernés, que ce soit pour des raisons techniques ou financières, serait énorme.

Analyse critique des « erreurs » faites dans le domaine de la coopération au développement

La coopération au développement est une branche qui investit beaucoup d'argent dans le monde entier. Dans le but d'examiner la réalisation des objectifs fixés, différents outils de contrôle ont été mis au point. Même s'il s'agit toujours de présenter les aspects positifs de la coopération au développement, il est important de porter un regard critique sur la branche et d'apprendre des erreurs.

Le PDC demande une analyse critique des « erreurs » faites dans le domaine de la coopération au développement. Il s'agit d'évoquer les projets qui ont échoué, de même que les enseignements tirés des erreurs commises. Les ONG en font aussi partie. Leur travail doit également être évalué de façon critique.

Il importe de réaliser en outre un audit visant à examiner de manière systématique et indépendante, si l'aide apportée est appropriée pour atteindre les objectifs de développement espérés.

Examen des pays prioritaires

La coopération au développement représente pour la Suisse l'une des meilleures plateformes pour se profiler à l'étranger et développer les partenariats. Contrairement aux Etats Unis, à la France ou à l'Allemagne, nous ne disposons pas d'un instrument de la politique de sécurité (le militaire) pour mener notre politique extérieure. Un pays comme la Suisse peut gagner des amis et des partenaires dans le monde entier au moyen de solides projets de coopération au développement. Nous dépendons de relations bilatérales solides. Mais compte tenu des moyens limités, l'outil de la politique de développement ne peut pas être utilisé partout. Récemment la Suisse a limité à 12 le nombre de pays prioritaires. Cette limitation étroite risque de restreindre trop nos réseaux et nos partenaires possibles au sein des organisations internationales. Néanmoins le PDC est d'avis qu'une dispersion trop grande de l'aide au développement n'est pas appropriée non plus.

Il y a lieu d'examiner et d'évaluer la décision de limitation du nombre de pays prioritaires à 12.

Priorité donnée à la coopération bilatérale au développement

Dans le domaine de l'aide au développement, la Suisse mise sur la coopération aussi bien bilatérale que multilatérale. 60% des fonds sont prévus pour la coopération bilatérale, 40% pour la coopération multilatérale. Le PDC appuie cette répartition, même s'il pense que le potentiel est susceptible d'être amélioré. Nous devons atteindre une « taille critique » afin de rendre notre aide au développement plus visible.

Il importe d'organiser l'aide bilatérale au développement de manière à ce qu'elle puisse profiter de l'aide multilatérale. Il y a lieu de mieux exploiter les synergies entre les projets bilatéraux et multilatéraux.

Plus de flexibilité dans la répartition des moyens financiers

Avec son « programm approach », la DDC suit une logique de planification rigide qui ne s'inscrit que difficilement dans les nouvelles tendances observées dans le secteur privé.

C'est pourquoi le PDC demande d'introduire dans le domaine de la coopération au développement un « Fonds d'innovation » aidant à réaliser des projets qui ne sont prévus dans aucun programme. Pour ce faire il faudrait y transférer 20% des fonds débloqués pour la coopération bilatérale au développement. L'augmentation de l'aide au développement à 0.5% du RNB permettrait en particulier de multiplier les fonds investis dans des projets relatifs au domaine « eau et climat ».

Voies de développement ménageant les ressources

La population doit tirer directement profit des efforts de lutte contre la pauvreté et, par conséquent, en retirer un revenu. Le système des nouveaux pays donateurs qui réalisent des projets d'infrastructure en engageant de gros moyens financiers et une importante main-d'œuvre, n'est pas durable et ne crée pas d'emplois pour la population. De plus, certains pays tentent d'accroître ainsi leur influence dans la lutte pour les ressources (les sols, l'eau, les matières premières etc.).

Il faut que la Suisse s'emploie à trouver des voies de développement conformes aux principes d'économie et ménageant les ressources, qui créent des emplois et des revenus. Il importe surtout que notre pays s'engage en faveur du transfert des « énergies vertes » dans le cadre de l'« initiative pour des emplois vert » lancée par l'OIT (Organisation internationale du travail). De fait, l'implication de l'élite du pays, politique et économique ainsi que le principe de subsidiarité jouent un rôle important.

Persécution des Chrétiens dans les pays musulmans

Le nombre d'attentats sur des Chrétiennes et des Chrétiens dans les pays musulmans s'est multiplié. Le PDC condamne ces actes de violence. Il s'engage en faveur d'une protection systématique de la liberté religieuse comme droit fondamental essentiel. La violation de la liberté religieuse et la persécution des personnes de croyance différente sont des violations graves des droits de l'homme.

En cas d'attentats sur des Chrétiens ou de persécutions, il y a lieu de ne plus verser d'aide au développement aux pays concernés. Il vaut alors mieux soutenir directement les communautés chrétiennes ou des projets spécifiques, permettant de consolider un contrepoids culturel aux fondamentalistes. Il s'agit par exemple de projets visant à renforcer les femmes et leurs droits, des projets de protection des minorités ou de projets axés sur la protection des droits de l'homme.

Image cohérente de la Suisse vers l'extérieur

Sur le plan fédéral, plusieurs Offices fédéraux sont chargés de la coopération au développement. Les plus connus sont la DDC et le SECO. La DDC apporte de l'aide humanitaire et réalise une coopération au développement à long terme dans les pays du Sud et de l'Est. Le SECO se con-

centre dans ses projets sur le développement de la croissance économique durable basée sur l'économie de marché.

Le PDC suisse aspire à une coopération au développement cohérente, dans le cadre de laquelle la Suisse s'imposerait comme actrice. Nous soutenons les efforts de coordination déployés par les acteurs impliqués dans l'aide au développement. Mais il faut soigner encore l'image de la Suisse dans sa globalité, afin qu'elle soit perçue comme un pays uni.